



# GUIDE DE LABELLISATION

ENTENTE JUNIORS 2020



# SOMMAIRE

PREAMBULE .....	3
LES OBJECTIFS : .....	3
CONDITIONS D'ACCÈS .....	4
DÉMARCHE POUR ENGAGER UNE ENTENTE JUNIOR .....	5
1. DÉCLARATION D'INTENTION .....	5
2. DOSSIER DE CANDIDATURE .....	5
3. VOLET ADMINISTRATIF .....	5
4. VOLET SPORTIF .....	6
CONTACTS .....	6

# PREAMBULE

## LES OBJECTIFS :

- ▶ Permettre à nos jeunes coureurs de rester dans leur club d'origine et de formation (scolarité et vie de famille)
- ▶ Accentuer la détection des juniors homme
- ▶ Leur permettre en même temps de se confronter au haut niveau (épreuves Fédérales et Internationales)
- ▶ Préserver nos clubs formateurs qui gardent leur effectif
- ▶ Favoriser la mutualisation des moyens entre clubs proches géographiquement.

## CONDITIONS D'ACCÈS

CLUBS (\*) AFFILIÉS À LA FFC

ÉVOLUE DANS LE STRICT RESPECT ÉTHIQUE  
ET MÉDICAL DE LA FFC

A ÉLABORÉ UN PROJET SPORTIF  
DE FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

- ▶ Le nombre de club composant l'entente devra être de deux minimum (pas de maximum)
- ▶ L'entente juniors n'a pas d'obligation d'être associée ou adossée à une structure de « National ».
- ▶ Territoires limitrophes : Des clubs situés dans des départements limitrophes géographiquement (dans deux comités régionaux différents) peuvent constituer une entente de clubs avec l'accord des deux comités régionaux concernés.
- ▶ Une structure porteuse ne pourra pas engager deux équipes en Entente Juniors

(\*) Clubs, entente ou équipe portée par un Comité Régional ou Comité Départemental

# DÉMARCHE POUR ENGAGER UNE ENTENTE JUNIOR

## 1. DÉCLARATION D'INTENTION

Toute structure candidate à l'engagement d'une Entente Junior devra se manifester préalablement en adressant à la DAS (Direction des Activités Sportives), une déclaration d'intention, **au plus tard le 15 décembre 2019**, via le lien suivant : [> DÉCLARATION D'INTENTION <](#)

## 2. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé des points suivants :

- Identification de la structure : dirigeants, encadrants
- Identification de l'effectif : liste des coureurs
- Programme sportif
- Maquette maillot
- Engagement du Président de la structure

La date limite de dépôt des éléments est fixé au **30 janvier 2020**.

Un guide utilisateur de la plateforme en ligne vous sera envoyé afin de vous guider dans la transmission des éléments.

L'ensemble des documents demandés conditionnera la recevabilité du dossier.

## 3. VOLET ADMINISTRATIF

### Statut :

L'entente Junior devra être constituée sous une association Loi 1901 déclarée en préfecture.

Il n'y a pas d'obligation, pour cette association, d'être affiliée à la FFC. Les clubs supports à l'entente sont obligatoirement affiliés à la FFC

### Montant de la labellisation :

Conformément à la tarification fédérale, le montant de la labellisation est de 150 euros (par chèque à l'attention de la Fédération Française de Cyclisme ou par virement bancaire).

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02352	12262500200	27	AG INSTITUTIONNELS

IBAN : FR76 3007 6023 5212 2625 0020 027

BIC : NORDFRPP

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN  
Partie réservée au destinataire du relevé

## 4. VOLET SPORTIF

### Effectif de l'entente :

Effectif de 18 coureurs maximum (6 coureurs d'un même club maximum)

**Cas des coureuses en double appartenance :** Les licenciés des départements et territoires d'Outre-Mer suivant un cursus scolaire, universitaire ou de formation reconnue par l'Etat et/ou une formation fédérale peuvent bénéficier d'une double appartenance pour être dans une entente junior, en accord avec leur premier club et leur comité régional d'origine.

NB : Après validation des listes par la FFC, l'intégration du nom de l'entente Juniors (Rubrique « Groupe Sportif ») sur chaque licence ainsi que l'impression du carton de licence, sera assuré par la Direction des Activités Sportives de la FFC.

### Encadrement de l'équipe :

Obligation d'avoir un Entraîneur ou un Directeur Sportif étant titulaire d'un :

(pas d'obligation d'être salarié)

- ▶ DEJEPS mention Cyclisme traditionnel
- ▶ BEESAC + BF3 Route
- ▶ BEESAC + entraîneur club expert Route (réforme des diplômés - sept 2012)
- ▶ BEES 1er degrés option "cyclisme traditionnel"
- ▶ BF2 ou Entraîneur Club Expert (MINIMUM REQUIS)

### Participation à la Coupe de France :

Une entente Junior pourra participer à une manche de la Coupe de France si celle-ci se déroule dans son Comité Régional d'appartenance.

Cette participation devra être validée par le Comité Régional concerné (priorités de sélection : comité régional, club, comité départemental, entente)

Les ententes juniors ne marqueront pas de points sur les différents classements.

## CONTACTS

### DOSSIER SUIVI PAR :

Julien THOLLET (Entraîneur National Route Juniors Hommes) : 06 76 37 95 01 / [j.thollet@ffc.fr](mailto:j.thollet@ffc.fr)

Brendan GICQUELLO (Adjoint Coordinateur Route) : 01 81 88 09 53 / [b.gicquello@ffc.fr](mailto:b.gicquello@ffc.fr)